

Image not found or type unknown



Conditions immigration et travail

Par **Blanche Lapelouse**, le **10/10/2011 à 21:56**

Bonjour,rnrnJe vis actuellement en Iran avec mon mari, mais pour plusieurs raisons, on envisage de retourner en France dans 6 mois, maximum 1 an (on était tous les deux étudiants en France avant, mais le titre de séjour de mon mari n'a pas été renouvelé, c'est entre autres pour ça qu'on est partis). Mon mari a uniquement la nationalité iranienne, moi, j'ai la nationalité iranienne et allemande, la raison pour laquelle on veut aller en France et pas en Allemagne, c'est que mon mari parle français, mais pas allemand. Quel conseil pouvez-vous nous donner ?

Par **mimi493**, le **10/10/2011 à 21:59**

Puisque vous êtes allemande, vous pouvez vous installer en France librement.rnIl vous suffit alors de trouver un travail et de vous inscrire dans les 3 mois en mairie. Dès lors, vous pourrez faire venir votre mari qui aura une carte de séjour de 5 ans "conjoint d'un ressortissant de l'UE"